ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 29488

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les agressions et vols qui s'avèrent de plus en plus fréquents dans les établissements hospitaliers. Le personnel hospitalier travaille dans des conditions parfois difficiles, contraint de faire face le plus souvent dans l'urgence aux demandes quotidiennes. Il est parfois la cible d'agressions, phénomène qui devient inquiétant. De même, il arrive assez fréquemment que des patients hospitalisés se trouvent victimes de vols d'effets personnels. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour faire face à ce sentiment d'insécurité qui se renforce dans les hôpitaux et des moyens dont il pourrait disposer.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de la santé et de la protection sociale sur les agressions et vols s'avérant de plus en plus fréquents dans les établissements de santé. Ces faits ont engendré des difficultés pour les usagers de l'hôpital, les personnels et la qualité des soins. À ce sujet, elle souhaiterait connaître les mesures que le ministre envisage de prendre pour faire face à ce sentiment d'insécurité qui se renforce dans les hôpitaux et des moyens dont ils pourraient disposer. Suite aux événements survenus au service des urgences de l'hôpital Saint-Roch, à Nice, en juillet 2002 et à la demande du ministre, un groupe de travail interministériel sur la violence à l'hôpital a été constitué. Il a étudié, d'une part, les conditions d'accueil et de prise en charge aux urgences des patients accompagnés par les forces de l'ordre ou l'administration pénitentiaire, et, d'autre part, les modalités d'intervention des forces de l'ordre lorsque des événements violents surviennent dans l'enceinte de l'établissement de santé. Ce groupe de travail, mis en place au début du second semestre 2002, a achevé ses réflexions au second semestre 2003. Les travaux réalisés ont permis de mieux analyser les causes, les processus d'émergence des situations de violence et d'y apporter des mesures plus adaptées. Sur la base de ses recommandations, une circulaire interministérielle est en cours d'élaboration qui donnera aux établissements de santé des outils pour mieux faire face aux situations de violence.

Données clés

Auteur : Mme Martine Aurillac
Circonscription : Paris (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29488
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9152
Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4769